

«Hate», ou quand un cheval donne la réplique à une artiste

GIMEL Le spectacle créé par Laetitia Dosch, en collaboration avec Judith Zagury, de ShanJu, revient à la maison après une tournée en Europe. Il sera présenté fin août.

PAR JOCELYNE.LAURENT@LACOTE.CH

Lundi matin peu après 9h: Laetitia Dosch n'accepte de commencer l'interview qu'après être allée dire bonjour à tous les chevaux de l'Ecole-Atelier ShanJu dans leur stabulation libre, les avoir caressés, câlinés ou leur avoir fait des bisous. «Corazón» en fait partie mais, ce matin-là, le cheval de race ibérique est davantage intéressé par sa portion de foin que par toute présence humaine.



Le spectacle change selon ce que fait «Corazón» et c'est une grande chance.

LAETITIA DOSCH
COMÉDIENNE

La comédienne franco-suisse s'approche pourtant de lui – par derrière – et pose sa tête sur la croupe du cheval. «Corazón» ne bouge pas d'une oreille et continue tranquillement à se régaler.



Laetitia Dosch et «Corazón», complices. Dans le spectacle «Hate», présenté à Gimel, la comédienne ne sera pas nue face au cheval comme à Vidy.

Spectacle en extérieur

C'est que depuis juillet 2017, le cheval gimelan de pure race espagnole et la comédienne ont eu le temps de s'approprier. Leur histoire – cette relation naissante puis de plus en plus épanouie – est au cœur du spectacle «Hate, tentative de duo avec un cheval», imaginé par Laetitia Dosch et présenté pour la première fois à Vidy en juin 2018. Une création à découvrir fin août à Gimel même, hors les murs cette fois-ci, dans l'espace de vie de l'animal, à l'extérieur.

Un face à face inédit entre un cheval en liberté et une comédienne, sur une scène de théâtre, durant plus d'une heure et demie. Un exploit. Et une réflexion intense sur la relation entre l'homme et l'animal, faite d'amour et de besoins de domination, sur le rapport à l'autre aussi et à la liberté. «Il m'a semblé que la meilleure façon de parler de notre époque était de le faire en compagnie d'un cheval, un vrai cheval, tout seul avec moi sur scène. L'animal est d'une autre espèce, c'est l'altérité absolue», explique la comédienne.

Quelles leçons a-t-elle tirées de sa propre expérience, elle qui a pu dire que la relation homme-cheval pouvait être une sorte de modèle à suivre? «Agir en force avec un cheval est voué à l'échec. Le spectacle change selon ce que fait «Corazón» et c'est une grande chance. On doit composer avec ce qu'il donne, avec ses propositions et l'instant présent. On ne peut pas contrôler et faire comme on le voudrait soi.» Le cheval devient alors un véritable partenaire de jeu à mesure que l'écoute réciproque croît entre le duo. L'attention

mutuelle se mue parfois en complicité et même en véritable communion. Les partenaires, de plus en plus à l'aise, improvisent et expérimentent de nouvelles choses.

Continuer à se surprendre

«C'est comme dans toute relation, on passe par différentes phases, il faut continuer à se surprendre et l'histoire peut continuer à évoluer», commente la Gimelane Judith Zagury, codirectrice de ShanJu et coach équestre du spectacle. «Réaliser que cette qualité d'écoute est essentielle pour

le cheval est une leçon pour la vie», affirme Laetitia Dosch. «Le cheval se sent exister, il est lui-même à l'écoute, davantage présent. C'est réel, ce n'est pas une projection de l'homme sur l'animal, il est épanoui dans ces moments-là», renchérit Judith Zagury. Après une tournée de près de quarante dates dans toute l'Europe – elle se poursuit jusqu'en avril 2020, après Gimel – cette évolution du spectacle réjouit la coach: «On s'était dit que si le spectacle ne fonctionnait pas, on arrêterait la tournée. C'est beau de constater

Gimel sur scène

Imaginé, écrit et interprété par Laetitia Dosch, le spectacle a été créé à Gimel, lieu de vie de «Corazón» et de ShanJu. «Nous avons bénéficié d'un coach de vie pour couple humain-cheval incarné par Judith, toujours présente à nos côtés», se marre Laetitia Dosch. Judith Zagury, coach équestre du spectacle «Hate», ne quitte donc pas d'une semelle «Corazón». La Gimelane est présente lors de chaque représentation aux côtés du cheval et de la comédienne, assise au premier rang. Judith Zagury et son mari Shantih Breikers ont cofondé l'Ecole-Atelier ShanJu. Le couple, qui a emménagé à Gimel avec tous ses animaux il y a trois ans, y a développé sa propre méthode d'approche du cheval basée notamment sur le renforcement positif et sur l'instauration d'un langage commun entre l'homme et l'animal, dans le respect de chacun.

que le projet, à la base un peu fou, totalement innovant, débouche sur cette ouverture et sur d'innombrables possibilités d'évolution de la relation entre l'homme et le cheval. On peut repenser la place de l'animal dans la société», dit-elle.

Gimel, École-Atelier ShanJu, route de Longirod 7, «Hate, tentative de duo avec un cheval»: du 29 août au 1 septembre, 19h30, spectacle par tous les temps. Le 31 août, à l'issue de la représentation, échanges entre Laetitia Dosch, Judith Zagury et le philosophe Dominique Bourg.
Billets: <https://vidy.ch/hate-0>

Morges: ébloui au volant, il tue une piétonne

JUSTICE En février 2018, une voiture blessait mortellement une Morgienne de 74 ans. Son chauffeur octogénaire fait face à ses juges.

Il faisait froid, mais très ensoleillé, ce lundi 26 février 2018. A tel point que lorsque l'automobiliste octogénaire a quitté le giratoire du Moulin, sous l'autoroute A1 à Morges, il a brièvement été ébloui par les rayons rasants qui se glissaient entre le pont autoroutier et celui du chemin de fer. Et c'est là qu'est survenu le drame, fatal pour une Morgienne âgée de 74 ans, renversée sur le passage piéton du haut de la rue de la Gare.

Le retraité répondait lundi d'homocide par négligence et de violation simple des règles de la circulation, au Tribunal de police de La Côte, conscient qu'il a à juger «une affaire devenue émotionnelle». Pour le procureur Xavier Christe, qui a mené l'instruction, les faits sont très clairs. Ebloui, le conducteur a continué à avancer – certes lentement puisque le chemin de freinage révèle une vitesse de 15 km/h environ – alors qu'il ne voyait rien.

Quand son épouse, passagère, lui a crié de s'arrêter, il était trop tard. La tête de la victime, qui rentrait de ses commissions, avait déjà heurté le pare-brise. Hospitalisée au Chuv, la malheureuse y est décédée le samedi suivant.

Repentir ou ralentir?

Les enfants de la victime ont déposé plainte un mois plus tard. «Mon client peut accepter la fatalité, mais il n'a pas compris

l'attitude presque désinvolte du conducteur», a expliqué Me Marcel Waser, défenseur du fils de la piétonne décédée. «Au téléphone, l'automobiliste m'a aussi glissé que ma mère aurait pu s'assurer que la voie était libre avant de traverser. Et ça, ça m'a énervé», a ajouté le fils. Au lieu d'un repentir, c'est une lutte sur la mention de «sans ralentir» qui a animé l'accusé, troublé de se retrouver dans ce tribunal. «Je conteste avoir continué de rouler sans ralentir. Je m'étais presque arrêté à la sortie du giratoire et le passage piéton n'est que cinq mètres plus loin. Je ne pouvais quand même pas planter sur les freins au risque de déclencher un concert de klaxons», relate le retraité qui conduit encore tous les jours. Pour son défenseur, l'avocat stagiaire Flamur Redzepi, l'octogénaire avait opté pour une

vitesse très faible. Il n'y aurait donc, selon lui, pas de violation du devoir de prudence. «Même s'il avait effectué un freinage d'urgence, rien ne dit qu'il n'aurait pas touché sa victime», indique-t-il en remettant en doute le lien de causalité entre la réaction de son client et la

qu'un figurant», démontre l'avocat en évoquant l'énorme remords et sentiment de culpabilité qui anime l'automobiliste pour lequel il a plaidé l'acquittement.

«Un goût amer»

Ces émotions, le Ministère public ne les partage guère. «Cette cause n'est pas compliquée, ni dans les faits, ni en droit, a lancé le procureur Xavier Christe. Malgré la vive lumière qui l'aveuglait, l'automobiliste n'a pas ralenti. Sa culpabilité n'est pas légère. Plaider l'acquittement et évoquer le comportement de la victime pour expliquer l'accident laissent au Ministère public un goût amer.» Il a requis une peine pécuniaire de 150 jours-amendes à 70 francs avec un sursis pendant deux ans. Verdict ces prochains jours. **DSZ**



Mon client peut accepter la fatalité, mais il n'a pas compris l'attitude presque désinvolte du conducteur.

ME MARCEL WASER
AVOCAT DU FILS DE LA VICTIME.

conséquence fatale. «Une alliance de circonstances serait le personnage principal de cette histoire et mon client n'en est